

PREFECTURE DE LA MANCHE

- Arrêté -

LE PREFET DE LA MANCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

VU la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970,

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de cette loi,

VU le décret n° 94-83 du 19 janvier 1994 modifiant le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971,

VU l'arrêté préfectoral n° 95-3106 du 4 décembre 1995 portant renouvellement de la commission départementale des objets mobiliers de la Manche,

VU l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers lors de la séance du 19 novembre 1996,

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Manche.

- Arrête -

Article 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

ISIGNY-LE-BUAT

Eglise Saint-Martin de Chalendrey

750014562
- Treize stalles du chœur. Bois de chêne sculpté. XVIIème siècle (accoudoirs et pieds) et XIXème siècle (le reste).

750014563
- Tableau : Annonciation. Peinture à l'huile sur toile. XVIIIème siècle.

750014564
- Boîte aux Saintes Huiles à couvercle à charnières. Argent. Par Gilles Laurens, natif de Villedieu, insculpé en 1751.

750014565
- Calice. Argent. Par Léonard Le Barbey, Avranches, insculpé en 1788.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Maire de la commune-canton, et au Maire-délégué de la commune intéressée, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Lô, le – 6 DEC. 1996

*Pour le Préfet :
Le Secrétaire général,*

Jean-Yves LATOURNERIE

POUR AMPLIATION,
*Pour le Préfet,
l'Attaché de préfecture
Chef de bureau délégué,*

D. MOREL